



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du VENDREDI 16 FEVRIER 2018

Date de convocation : 2 Février 2018

Etaient présents : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, Mmes RIVOL Fabienne, BOULARD Christelle, RAYNAUD Magali, Adjointes ; MM. BONSERGENT Damien, BERTHO Yves et Mme BRESTEAU Aude
Formant la majorité des membres en exercice

Absents et excusés : Mmes CERVellini Chantal & DEGROUAS Marie-Jeanne et M. ROBIN Olivier

Absent : M. MONGUILLON Julien

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h00 dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme BOULARD Christelle, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- * Approbation du Compte Administratif 2017 : commune et service assainissement
- * Vote du Budget unique 2018 : commune et service assainissement
- * Fixation des taux des contributions directes
- * Tarifs redevance assainissement 2018 ;
- * Adhésion au Syndicat du bassin de la Sarthe (SBS)
- * LGV – nuisances sonores : création d'une association des maires des communes impactées
- * Affaires et questions diverses

1/ Approbation du compte administratif 2017

Un tableau récapitulatif de l'exercice 2017 du service assainissement et de la commune est remis à chaque élu; Réuni sous la présidence de M. Mauboussin, 1er adjoint, le compte administratif 2017 est présenté aux élus, Lequel peut se résumer ainsi :

-service assainissement

En section d'exploitation : excédent de 28 848.60 €

En section d'investissement : excédent de 32 449.63 €

-commune

En section d'exploitation : excédent de 152 563.34 €

En section d'investissement : déficit de 12 682.40 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité. Tous l'ont signé

2/ Vote du budget unique 2018 : commune et service assainissement

Monsieur le Maire présente le budget du service assainissement pour l'exercice 2018

En section d'exploitation :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 46 930 €

Et

En section d'investissement :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 53 041.63 €

Le budget est adopté à l'unanimité. Tous l'ont signé

Monsieur le Maire présente ensuite une proposition de budget pour la commune ; les principaux investissements sont :

- acquisition de matériel : Stores salle, candélabres, panneaux de signalisation, extincteurs, panneau lumineux, tracteur tondeuse, nettoyeur HP, Taille Haies, table de ping pong extérieure
- Travaux de voirie : aménagement Rue Fernand Poignant, Place de Tucé
- Travaux : moteur de la cloche de l'église, citystade, aire de jeux, peinture (école, cantine), aménagement du cimetière

En section d'investissement :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 180 033 €

Et

En section d'exploitation :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 617 621 €

Ce budget est proposé avec le maintien des mêmes taux des taxes locales ; le CM décide de maintenir ces taux pour 2018.

Le budget est adopté à l'unanimité. Tous l'ont signé.

Tarifs de la redevance assainissement 2018 :

Sur proposition de M. le Maire, le CM, à l'unanimité, décide

D'augmenter les tarifs de redevance à savoir :

-abonnement : 17.77 € HT - Consommation : 0.67 € HT / m³

- Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) à 700 € HT

4/ Adhésion de la commune au Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe est transformée en syndicat mixte ouvert à compter du 1^{er} janvier 2018, et que ledit syndicat prend la dénomination de Syndicat du Bassin de la Sarthe,

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 15 janvier 2018, la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé a donné son accord pour son adhésion au Syndicat mixte ouvert du Bassin de la Sarthe pour les missions suivantes :

1° / Études et appui des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE

2° / Soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

3) / Études, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de refuser la demande d'adhésion de la 4CPS au Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe ;

5/ LGV – nuisances sonores : création d'une association des maires des communes impactées

M. le Maire fait part aux élus de l'initiative de M. Cerbelle, Maire de Chantenay-Villedieu de créer une association des maires et élus des communes traversées et impactées par les nuisances sonores de la LGV. Cette association a pour objectif d'aider et de soutenir les associations de riverains impactés dans leurs relations avec les services de l'Etat, de SNCF Réseaux et de la Sté ERE.

Mme Aude BRESTEAU et M. Pierre DUBOIS sont candidats pour faire partie de cette association.
Un mail de cette décision sera transmis à M. le Maire de Chantenay-Villedieu.

6/ Affaires diverses

Convention fourrière animale avec la ville du Mans

Comme chaque année, la ville du Mans propose la signature d'une convention avec la commune de Lavardin permettant l'accueil de chats et chiens errants sur son territoire moyennant d'une part, une contribution financière annuelle au prorata du nombre d'habitants et d'autre part, une participation aux frais réels d'entretien liés à l'accueil des animaux non récupérés par leurs propriétaires au bout du délai de garde.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **autorise** le Maire à signer cette convention avec la ville du Mans.

Tour de table des Elus :

Fabienne Rivol présente l'affiche du comité des Fêtes de La Quinte pour un déplacement au salon de l'agriculture le 3 mars prochain.

Damien Bonsergent présente sa démission de conseiller délégué au SIVOS Lavardin – La Quinte ;

Vu la démission présentée par M. Damien Bonsergent, conseiller municipal, de son poste de délégué au sein du SIVOS Lavardin - La Quinte,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à élire un nouveau candidat pour siéger au sein du SIVOS Lavardin - La Quinte

Monsieur le Maire rappelle que l'élection de délégués de syndicats a lieu au scrutin secret uninominal à trois tours et fait procéder au vote.

Est élue : - Mme Aude BRESTEAU, 8 voix, 1^{er} tour ;

A compter de ce jour, les 3 délégués de la commune de Lavardin sont donc :

- M. DUBOIS Pierre, Maire,
- Mme RAYNAUD Magali, adjointe ;
- Mme BRESTEAU Aude, Conseillère municipale

Une ampliation de la délibération sera transmise, après avoir été visée de la Préfecture, au secrétariat du SIVOS à la mairie de La Quinte.

Concernant l'emplacement du futur panneau lumineux, il est proposé de l'installer Place de Tucé ; proposition partagée par M. Mauboussin.

Magali Raynaud présente, verbalement, un compte rendu du dernier conseil d'école. Actuellement, 129 élèves sont recensés sur le RPI et pour la prochaine rentrée, sont comptabilisés 114 élèves (seuil de fermeture est à 103). Le SIVOS est toujours en discussion avec la commune de Degré pour une extension ; une prochaine rencontre aura lieu le lundi 26 février. Informe de la possibilité d'une subvention régionale pour l'aménagement de l'aire de jeux et tout type de travaux liés à l'école. Un dossier sera préparé, au titre du pacte de ruralité, à la Région des Pays de la Loire (une copie sera transmise à M. Amiard, délégué régional).

Fait part des remarques des parents d'élèves qui constatent que chaque demande de travaux, quel qu'il soit, sur la commune de Lavardin, tardent à être réalisés. Concernant le SIVOS ? LE Document Unique est en cours de finalisation.

Séance levée à 21H 00